ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

personnes âgées

Question écrite n° 70881

Texte de la question

M. Philippe Folliot attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur la mise en place d'un cinquième risque de protection sociale en France. En février 2008, le Président de la République a annoncé la prise en charge d'un "cinquième risque" (les quatre existants étant la maladie, la famille, la vieillesse et les accidents du travail), lors de l'ouverture de la conférence sur la protection sociale, qui devrait concerner les personnes âgées et les handicapés. Une première consultation s'est ouverte le 3 avril 2008. Dès lors, la mission d'information commune sur la prise en charge de la dépendance et la création d'un cinquième risque a publié en juillet 2008 son rapport d'étape. La réforme devrait devenir effective au mois de janvier 2009. Au 1er janvier 2008, l'Insee recensait 1 314 920 personnes âgées de plus de 85 ans. En 2015, elles seront plus de 2 millions. Selon le Centre d'analyse stratégique, le nombre des personnes présentant de forts handicaps devrait passer de 660 000 en 2005 à 940 000 en 2025. Cette politique devrait donc concerner un nombre croissant de personnes âgées et handicapées. Les représentants des personnes âgées vivant à domicile et en établissement, de même que les organisations représentatives des établissements, craindraient que cette réforme de grande ampleur ne devienne une réforme simple du financement de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). Ainsi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles sont les actions prévues par le Gouvernement sur ce cinquième risque et si le délai du mois de janvier 2009 est toujours d'actualité.

Données clés

Auteur : M. Philippe Folliot
Circonscription : Tarn (3e circonscription) - Nouveau Centre
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 70881
Rubrique : Politique sociale
Ministère interrogé : Famille et solidarité
Ministère attributaire : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 février 2010, page 1279
Question retirée le : 2 mars 2010 (Retrait à l'initiative de l'auteur)